



Conférence de presse

Relance économique du Territoire de Belfort

CCI du Territoire de Belfort – 14 octobre 2020





Intervention de l'État dans le Territoire de Belfort : **147 M€**

- Fonds de solidarité : 7,66 M€
- PGE : 106,6 M€
- Report des échéances sociales et fiscales : 2,23 M€
- Activité partielle : 30,8 M€





→ **Étalements fiscaux**

- Si uniquement impôts : dispositif 12/24/36 – cas particulier de la TF
- Si plusieurs créanciers publics : CCSF (commission des chefs de service financier)

→ **Fonds de solidarité**

- Nouveautés

→ **CODEFi : Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises**

- Principe / Nouveaux dispositifs (décret n°2020-712 du 12 juin)





- Médiation du crédit

- Pour les entreprises rencontrant une difficulté de financement avec une banque ou un assureur-crédit





- **Activité partielle de longue durée**

- Par période de 6 mois, dans la limite de 24 mois
 - L'entreprise reçoit 60% du salaire brut par l'État
 - Le salarié reçoit 70% de son salaire brut.
- Mise en place :
 - Par accord collectif (entreprise, groupe)
 - Ou décision de l'employeur si un accord de branche existe (métallurgie, SYNTEC)
 - Validation par la DIRECCTE »





- Aide à l'embauche des moins de 26 ans : **4000€**

- Pour tout CDI, CDI intérimaire ou CDD de plus de 3 mois
- Conclu avant le 31 janvier 2021

- Aide à l'embauche des travailleurs handicapés : **4000€**

- Pour tout CDI, CDI intérimaire ou CDD de plus de 3 mois
- Conclu avant le 28 février 2021
- Pour toute structure indépendamment de sa taille ou son secteur d'activité





- Aide à l'apprentissage: **5000€ ou 8000€**

- Pour un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, du CAP au master
- Conclu avant le 28 février 2021
- **5000€** pour les mineurs
- **8000€** pour les majeurs (<29 ans pour les contrats de professionnalisation)





- Soutien à l'Export – **Team France Export**

- Accompagnement renforcé par les partenaires (Business France, CCI, BPI)
- Octroi des garanties de l'Etat pour les cautions et le préfinancement de projets export
- Extension des assurances-prospection
- Renforcement du dispositif assurance-crédit export





- Soutien au BTP – **MaPrimeRenov'**

- Renforcement du dispositif MaPrimeRenov' à hauteur de **2Md€**
 - **Tous les ménages sont désormais éligibles**
 - **Pour les travaux à partir du 1^{er} octobre 2020**
- **Nouveaux barèmes** publiés le 5 octobre
 - **La plateforme gratuite FAIRE.gouv.fr accompagne les ménages dans leurs projets de travaux et les aides disponibles**



Décarbonation de l'industrie :



1 Md€

500M€ - Efficacité énergétique et électrification :

- Soutien à l'investissement pour l'efficacité énergétique et la transformation des procédés (par exemple électrification, ou adaptations d'utilités)
- 1^{er} AAP dès 2020 : <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200910/indusee2020-162>

500M€ - Soutien à la chaleur décarbonée :

- Soutien à l'investissement et au fonctionnement pour les projets de valorisation de la biomasse ou de CSR (combustible solide de récupération)
- 1^{er} AAP dès 2020 : <https://entreprises.ademe.fr/dispositif-aide/20200911/bciat2020-173>





550 M€

Soutien à l'Industrie :

200M€ - Fonds de modernisation automobile (jusqu'au 17/11)

- Projets de diversification, modernisation, consolidation, performance environnementale du site de production, transformation vers l'industrie du futur d'un minimum de 200 000€
- Eligibilité : 15% du chiffre d'affaires réalisé dans le secteur automobile

100M€ - Fonds de modernisation aéronautique(jusqu'au 17/11)

- Projets de diversification, modernisation, consolidation, performance environnementale du site de production, transformation vers l'industrie du futur d'un minimum de 200 000€
- Eligibilité : 15% du chiffre d'affaires réalisé dans le secteur aéronautique





550 M€

Soutien à l'Industrie :

100M€ - Fonds de soutien à la résilience de l'économie(17/11)

- Création, modernisation, augmentation de moyens de productions ou industrialisation de procédés innovants, d'un minimum de 1M€
- 5 secteurs : santé, agroalimentaire, électronique, télécommunication, intrants de l'industrie (métaux et alliages, matières premières industrielles, produits chimiques, etc)

150M€ - Enveloppe d'accélération des projets industriels

- Projets industriels prêts à démarrer dans les 6 mois et d'un minimum de 400 000€
- Instruction par BPI France, validation par le Préfet de Région et la Région BFC





Fonds de modernisation automobile :

- 3 lauréats sur le Territoire de Belfort

Territoire d'industrie – enveloppe de 150 M€ :

- 3 dossiers déposés sur le Territoire de Belfort

